



MAAF PRO,
partenaire
de la Fédération
Nationale
de la Coiffure



Partenaire historique des artisans, MAAF Assurances SA a signé un accord de partenariat avec la Fédération Nationale de la Coiffure.

Un accord qui repose sur l'expérience professionnelle des équipes de conseillers MAAF PRO et leur connaissance particulière des risques liés au métier de la coiffure. Cet accord permet ainsi aux adhérents de la Fédération de bénéficier de nombreux avantages, tant sur leurs contrats professionnels qu'à titre privé.

Une série d'avantages immanquables :

Multirisque professionnelle



⇒ **2 mois d'assurance Multirisque Professionnelle gratuits⁽¹⁾**

⇒ **La franchise à 0€⁽¹⁾**

Bénéficiez d'une offre exceptionnelle sur votre contrat d'assurance professionnelle. Vous gagnez sur les deux tableaux : à la signature du contrat, comme en cas de sinistre, où la franchise est réduite à zéro (au lieu de 13 euros) !

Auto



⇒ **2 mois d'assurance Auto gratuits⁽¹⁾**

Grâce à MAAF PRO, même votre assurance Auto bénéficie d'une belle réduction : 2 mois offerts sur la première cotisation !

Protection juridique professionnelle



⇒ **25% de réduction⁽¹⁾**

Un quart de votre prime offerte sur votre Protection Juridique Pro, c'est cadeau pour les adhérents de la FNC.

Habitation



⇒ **2 mois d'assurance Habitation gratuits⁽¹⁾**

En tant qu'adhérent à la FNC, MAAF PRO vous offre 2 mois sur la première cotisation de votre contrat Tempo Habitation.

Épargne Retraite



⇒ **Réduction des frais sur versements de 2% à 1%⁽²⁾**

Du fait de votre statut d'adhérent FNC, bénéficiez aussi d'une réduction sur les frais de versement effectués sur votre contrat Winalto Pro.